

Décision Modificative – Exercice 2025

Séance plénière des 7 et 8 octobre 2025

Cette décision modificative (DM) apporte les ajustements d'usage. Elle traduit une gestion prudente et volontariste, centrée sur la réduction du recours à l'emprunt et l'ajustement au plus juste des crédits inscrits.

Pour un budget de 3,34 Mds€ (BP 2025), les données financières présentées dans le cadre de cette décision modificative résultent :

En recettes :

- *de 36,54 M€ de recettes nouvelles*
- *de l'annulation de 10,16 M€ de recettes*
- *de l'annulation de 24,55 M€ d'emprunt au budget 2025*

En dépenses :

- *de l'inscription de 1,82 M€ de dépenses (propositions nouvelles - annulations - virements)*

Cette décision modificative apporte les ajustements d'usage :

	BP 2025	Avec ajustements du BS 2025	Avec ajustements DM 2025
<i>(Hors dette)</i>			
Recettes de fonctionnement	2,52 Mds€	2,53 Mds€	2,55 Mds€
Recettes d'investissement	408,83 M€	404,19 M€	416 M€
Dépenses de fonctionnement	2,22 Mds€	2,24 Mds€	2,26 Mds€
Dépenses d'investissement	1,12 Md€	1,14 Md€	1,13 Md€

1. Les recettes régionales

La DM enregistre de nouvelles recettes pour un montant total de plus de 36M€. L'essentiel provient du solde de la convention TER 2024, soit 19 M€ en fonctionnement et 1,47 M€ en investissement. Ces recettes tiennent notamment aux effets conjoints des prix de l'énergie et aux critères de la convention. À cela s'ajoutent 2,58 M€ issus d'un remboursement de TVA par la Chambre de commerce et d'industrie au titre de la gestion du port de Bayonne, dans le cadre de travaux financés par le Mécanisme d'interconnexion en Europe. Enfin, des dividendes et reversements de fonds de capitaux viennent compléter ces recettes, en fonctionnement comme en investissement.

En parallèle, des recettes initialement prévues doivent être annulées à hauteur de 10M€. Il s'agit essentiellement d'ajustements liés au décalage habituel dans le rythme de réalisation de dépenses sur les fonds européens, du report de certains projets comme le PESMD ou le SAR, ainsi que d'une révision à la baisse du FCTVA. Au total, la DM dégage donc un solde net positif de recettes de 26,4 M€, permettant de réduire mécaniquement le recours à l'emprunt.

1 – Les annulations de recettes

Les recettes à annuler sur 2025, hors emprunt, s'élèvent à 10,16 M€ :

- **9,22 M€ au titre de la section d'investissement**
- **0,94 M€ au titre de la section de fonctionnement.**

2 – Les recettes supplémentaires

Les nouvelles recettes s'élèvent à **36,54 M€** :

- **11,76 M€ au titre de la section d'investissement**
- **24,78 M€ au titre de la section de fonctionnement.**

3 – Les annulations d'emprunt

La prévision d'emprunt établie lors du Budget Primitif est ajustée à la baisse (- 24,55 M€).

Pour mémoire :

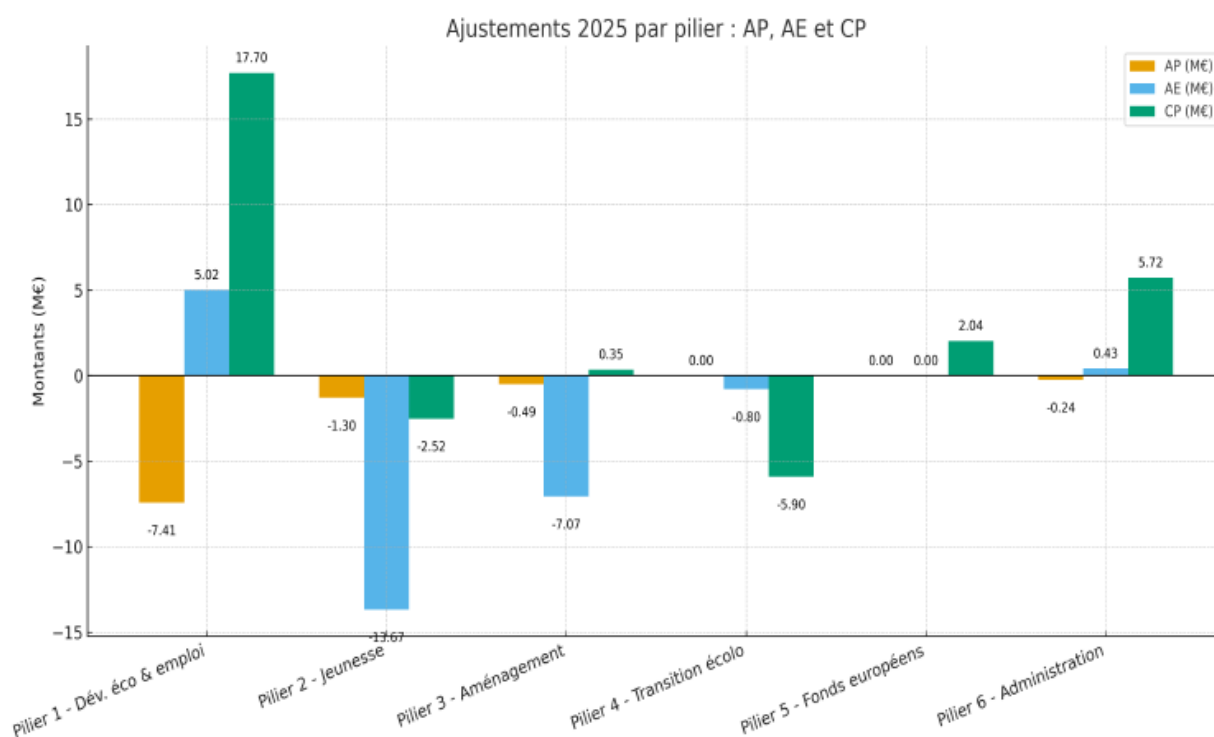
	Emprunts nouveaux annoncés au BP	Avec ajustements (DM et BS)	Utilisation effective des emprunts nouveaux (CA)	Ratio entre ce qui est annoncé au BP et ce qui est utilisé (en %)
2018	585 M€	401,14	201 M€	34,36
2019	523,3 M€	241,89	150 M€	28,66
2020	579 M€	588	456 M€	78,76
2021	588,7 M€	479,63	385 M€	65,4
2022	654,31 M€	424,78	340 M€	51,96
2023	724,48 M€	626,23	491,0 M€	67,77
2024	602 M€	470,21	415 M€	68,94
2025	413 M€	316,76		

La DM permet une diminution très sensible du recours à l'emprunt. Prévu initialement à 413 M€ au moment du vote du budget primitif, l'emprunt d'équilibre avait déjà été ramené à 341 millions. Grâce au solde net positif de recettes inscrit dans cette DM, il est désormais réduit à 317 M€. La baisse cumulée approche ainsi les 100 M€, confirmant une orientation vers la maîtrise de l'endettement.

2. Les ajustements de dépenses par piliers

Les inscriptions nouvelles demeurent limitées : seulement 1,8 M€ de crédits de paiement supplémentaires. Elles concernent principalement le fonctionnement. La hausse la plus significative est liée à la dynamique des entrées en formation professionnelle, qui progressent de 12 % au premier semestre 2025 par rapport à 2024. La DM intègre également l'accélération de certains projets, tels que le chantier Educ de Poitiers inscrit dans un contrat de territoire et le CCBR. D'autres ajustements de crédits visent à couvrir les besoins de paiement de fin d'exercice, notamment dans les champs de la culture et de l'économie sociale et solidaire. Enfin, la convention TER, générant des recettes nouvelles, entraîne également l'inscription de crédits de paiement supplémentaires en dépenses.

Dans le même temps, des annulations significatives sont opérées. Elles s'élèvent à près de 9 M€ en autorisations d'engagement (AE) d'investissement et 16 millions en AE de fonctionnement. En crédits de paiement (CP), les annulations atteignent 15,6 M€ en investissement. Ces ajustements s'expliquent par un recalibrage volontaire des crédits pour coller au plus près des besoins réels, par la modulation des règles d'attribution des subventions en fonction de la situation financière des bénéficiaires, ainsi que par un nombre de projets déposés inférieur aux prévisions dans certains secteurs.



Pilier 1 – Développement économique et Emploi

Le montant des AP, des AE et des crédits de paiement du pilier 1 s'élève respectivement à -7,41 M€, +5,02 M€ et +17,71 M€.

Le CESER souligne et salue la mobilisation des fonds européens, et en particulier du FEDER, financer le volet « Transfert de technologie, soutien aux structures et programmes de R&D » de l'axe « Recherche, innovation, start-up » du pilier 1 « Développement économique et Emploi ». Il encourage les synergies de ce type, afin d'optimiser la mobilisation des fonds régionaux.

S'il salue l'optimisation par le recours au FEDER, il alerte néanmoins sur le faible taux de réalisation des « Grands projets de développement économique (0 €) ». Il questionne le Conseil Régional sur les freins à l'engagement rapide des crédits d'investissement sur les filières émergentes (Batterie, Hydrogène, Quantique) qui nécessitent les investissements les plus lourds et structurants ; dont le retard compromet ses propres objectifs de souveraineté et de leadership industriel.

Pilier 2 – Jeunesse et pilier 3 – Aménagement du territoire

Le montant des AP, AE et des crédits de paiement du pilier 2 s'élève respectivement à -1,3 M€, -13,67 M€ et -3,1 M€.

Le montant des AP, des AE et des crédits de paiement du pilier 3 s'élève respectivement à -0,49 M€, -7,07 M€ et -13,66 M€.

Culture et ESS

Le CESER prend acte des ajustements opérés dans le cadre de cette décision modificative au budget 2025 du Conseil régional.

Celle-ci se traduit par l'inscription de plus de 1,4 M€ de crédits de paiement en faveur du secteur culturel, répartis comme suit :

- + 22,8 k€ en faveur du cinéma et de l'audiovisuel (pilier « développement économique »)
- + 250 k€ en faveur des musiques actuelles (idem)
- + 544 k€ CPER aménagement culturel (- 100 k€ versés vers les entreprises en retournement au profit d'un acteur culturel)
- + 335 k€ en faveur des manifestations culturelles
- + 335 k€ en faveur des lieux de spectacle vivant
- + 30 k€ en faveur de l'éducation artistique et culturelle (pilier « jeunesse »).

Ce domaine d'intervention de la collectivité avait déjà fait l'objet de l'inscription de crédits complémentaires dans le cadre du budget supplémentaire pour plus de 1 M€.

Il est indiqué que les nouveaux crédits sont partiellement destinés à couvrir des soldes d'engagement ou à verser des acomptes au titre de l'année en cours. Si l'on peut comprendre la nécessité d'ajustement au plus près des dépenses régionales, le niveau de ces inscriptions nouvelles interroge sur l'adéquation des montants inscrits dans le budget primitif, avec pour conséquence des risques de fragilisation accrue des acteurs culturels, comme le CESER en avait exprimé la crainte lors de l'examen du budget primitif 2025.

La même remarque peut être formulé dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (+ 370 K€ dont + 350 k€ pour couvrir les besoins de l'exercice en cours).

C'est pourquoi le CESER en appelle au Conseil régional pour une meilleure lisibilité des arbitrages opérés et pour estimation budgétaire mieux ajustée à la réalité des besoins, en cohérence avec les politiques menées dans ces domaines.

Lycées / Enseignement supérieur

Le CESER relève d'importants écarts entre les montants votés, affectés et réalisés pour plusieurs programmes structurants : CFA (25,1 M€ votés, 6,4 M€ affectés, 0,255 M€ réalisés), soutien aux lycées (15,55 M€ votés, 11,07 M€ affectés, 5,66 M€ réalisés) et PPI (81,46 M€ votés, 53 M€ affectés, 9,29 M€ réalisés). La réduction de 200 000 euros des moyens de pilotage de la formation professionnelle et l'annulation de 3,8 M€ liée à une dépendance accrue au FEDER interrogent la capacité de la Région à assurer une gouvernance budgétaire stable et efficace.

Des signaux de découragement émanent également des équipes pédagogiques de l'enseignement supérieur et du secteur associatif, confrontées à des procédures lourdes et à un manque de visibilité pluriannuelle, ce qui freine le dépôt de projets. Une interrogation générale sur la gouvernance des projets de formation se fait sentir, marquée par un écart entre les annonces politiques et la réalité de terrain. Il apparaît essentiel de mettre en place une évaluation continue et ajustée des besoins, au-delà des projections initiales, pour garantir la pertinence des dispositifs.

Le CESER souhaite une visibilité budgétaire accrue, en demandant des informations détaillées des écarts entre montants votés, affectés et réalisés, ainsi que des garanties sur la capacité à mobiliser pleinement les enveloppes. Il souligne l'importance de maintenir des moyens suffisants pour le pilotage et le contrôle qualité de la formation professionnelle, afin d'assurer la fiabilité des dispositifs.

Il est également préconisé de simplifier et pérenniser les dispositifs de financement, en allégeant les procédures, en offrant une visibilité pluriannuelle et en évaluant l'impact de la dépendance au FEDER. Un pilotage stratégique renforcé et adaptable est nécessaire, intégrant une veille permanente sur les évolutions économiques et technologiques.

Enfin, le CESER insiste sur le renforcement de la collaboration avec les acteurs de terrain pour construire des diagnostics partagés et fiables des besoins et des risques. Le développement d'outils d'aide à la décision factuels et transparents est recommandé, afin d'orienter la construction de l'offre de formation sur des bases objectives.

Pilier 4 – Transition énergétique et écologique

Le montant des AP, des AE et des crédits de paiement du pilier 4 s'élève respectivement à 0 M€, -0,8 M€ et -5,9 M€.

Le CESER se questionne sur les raisons de la baisse budgétaire du programme SARE sur la rénovation énergétique des bâtiments : est-ce lié au contexte national de fermeture des guichets ? ou bien à une baisse des demandes à l'échelle locale ?



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU ; Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »

Président : Jean-François BOURDONCLE ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

3 - « Environnement »

Président : Hervé PINEAUD ; Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 - « Économie »

Animateur désigné : Bertrand DUPOUY

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER
« Décision modificative – Exercice 2025 »

159 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine